



HAL
open science

La recomposition des allégeances tribales dans le Moyen-Euphrate syrien (1958-2007)

Myriam Ababsa

► **To cite this version:**

Myriam Ababsa. La recomposition des allégeances tribales dans le Moyen-Euphrate syrien (1958-2007). *Études rurales*, 2009, 184, pp.65-78. halshs-00467592

HAL Id: halshs-00467592

<https://shs.hal.science/halshs-00467592>

Submitted on 27 Mar 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA RECOMPOSITION DES ALLEGANCES TRIBALES DANS LE MOYEN- EUPHRATE SYRIEN (1958-2007)

Myriam Ababsa

Après un demi-siècle d'expérimentations socialistes (réformes agraires, révolution ba'ithiste et « Projet de l'Euphrate ») visant à créer de nouvelles formes d'appartenance sociale détachées des liens primordiaux, les sociétés de l'Est syrien (Jazîra et Moyen-Euphrate) demeurent majoritairement structurées en tribus. Seules leurs hiérarchies internes se sont recomposées en fonction de leur degré d'allégeance au régime et des avantages qu'elles en tirent. Le projet ba'ithiste a su s'adapter aux logiques tribales dominantes tout en les modifiant.

En ce début de XXI^e siècle, le secrétaire général du parti Ba'ith et le gouverneur de Raqqa affirment, désormais sans détour, que les décisions politiques doivent tenir compte de la spécificité tribale et soulignent l'importance de la *ʿasabiyya* (« solidarité de corps ») à tous les niveaux de la société. Cette spécificité tribale se manifeste lors des élections législatives au cours desquelles des candidats d'une même tribu mobilisent différents clans pour augmenter leurs chances de remporter les sièges indépendants soumis au vote.

Après avoir rappelé l'évolution des allégeances tribales dans le Moyen-Euphrate syrien (gouvernorat de Raqqa), j'évoquerai les rivalités électorales lors des scrutins législatifs de 2003 et 2007.

Réforme agraire et révolution ba'ithiste en Jazîra (1958-1970)

La Jazîra, limitée par les vallées du Tigre et de l'Euphrate, constitue pendant six siècles, depuis les invasions mongoles jusqu'au début du XX^e siècle, la limite orientale de la zone sédentaire syrienne, fluctuant, au gré des incursions nomades, sur quelque 20 à 60 kilomètres à l'est des villes d'Alep, Hama, Homs et Damas [Lewis 1987]. À partir du XVIII^e siècle, des tribus nomades chamelières des confédérations ʿAnaza et Chammar et des tribus semi-nomades moutonnières remontent de la Péninsule arabique et investissent les vastes espaces de parcours quasi inhabités de la Jazîra¹. Les semi-nomades hivernent sur l'Euphrate dans des cabanes en bois de réglisse et profitent des crues de printemps pour cultiver céréales et légumineuses. Il s'agit des Walda, en amont de l'Euphrate, des ʿAfadla et des Beggara dans le Moyen-Euphrate et, en aval, des ʿAgaydat. Ces tribus sont placées sous la protection des Bédouins, auxquels elles versent, jusque dans les années 1930, la *khuwwa* (impôt de fraternité).

¹ Il s'agissait de tribus ʿadnanites (venues du nord de la Péninsule arabique) – Tayy, Na'im et Mawalî – et de tribus qhatanites (venues du sud de la Péninsule arabique) – des Zubayd, Walda, ʿAfadla, Beggara et ʿAgaydat [Deheuvels 1979].

Ces tribus de l'Euphrate sont désignées par les Bédouins du terme péjoratif « *Châwaya* », dérivé de « *châwî* » (mouton) mais aussi de « *chway* » (peu), soulignant ainsi le peu d'honneur dont on les crédite. Les habitants d'Alep, Raqqa et Deir ez Zor ont repris ce terme méprisant, et, à leur suite, les chercheurs en sciences sociales, tant syriens qu'européens [Deheuwels 1979 ; Khalaf 1981 ; Hannoyer 1982 ; Rabo 1986]. Je n'ai pas dérogré à la règle lors de mon travail de terrain mais ai choisi depuis, sur le conseil des intéressés, de lui préférer le terme « tribus arabes ».

LES TRIBUS SEMI-NOMADES DE L'EUPHRATE AU MOMENT DE L'INDEPENDANCE

Dans le but de contrôler les confins de l'Euphrate au moment où les puissances européennes construisent le canal de Suez, l'Empire ottoman entreprend, à la fin du XIX^e siècle, d'y poster des garnisons militaires et de doter en terres les grands chefs bédouins² : c'est ce qu'on a appelé « la politique des chefs ». Protégées par les garnisons ottomanes, les tribus de l'Euphrate commencent à se sédentariser au tournant du XX^e siècle en développant un usage complémentaire des deux zones écologiques distinctes situées le long du fleuve : le *zor*, vallée cultivée et peuplée, et la *barriya*, le plateau, zone de pâturage et de culture sèche, quasiment déserte. Leur mode d'irrigation est alors rudimentaire et ne peut être étendu à la *barriya*. L'un des principes de l'organisation administrative ottomane était de répartir entre les garnisons la surveillance des tribus nomades et de

délimiter les *wilaya*³ de sorte qu'elles aient des bases économiques assez diversifiées [Ababsa 2009].

À partir de 1920, le Mandat français poursuit la « politique des chefs » en dotant les deux plus puissants chefs de tribus nomades de Syrie, l'émir Nuri al-Cha'lan des Rwalla et l'émir Mujhim ibn Muheid des °Anaza Fed'an, de subventions considérables⁴ mais aussi de terres. Les principaux cheikhs bédouins, mais aussi des tribus semi-nomades, possèdent alors des villages entiers parce que leurs occupants, par crainte de la conscription et des impôts, leur ont cédé le droit d'enregistrer sous leur nom au cadastre les terres qui leur appartiennent.

Les officiers du Mandat décident de s'appuyer sur les grands nomades pour entreprendre le développement économique de la Jazîra, même si cela doit se faire au détriment des commerçants d'Alep et de Raqqa. Les deux orientalistes Albert de Boucheman et Louis Massignon conseillent aux autorités françaises dans un rapport présenté en 1929 au collège de France de miser sur une certaine noblesse tribale, seul contrepoids à l'exploitation des capitalistes alépins, et afin d'éviter « la transformation du métayage en un servage larvé » [Charles, 1942 : 95]. À la fin du Mandat, le père jésuite Henri Charles préconise, quant à lui, de valoriser la « féodalité désertique » qui sait « pratiquer encore le devoir social de la richesse » comme intermédiaire entre le capitaliste citadin et le fellah [Charles, 1942 : 95]. La clef de la sédentarisation repose ainsi sur l'investissement des capitaux de cette féodalité

³ Circonscription administrative ottomane qui correspond à la province.

² En 1868, un « gouvernorat du désert » est institué et confié à l'officier Arslan Pacha. Ce dernier entreprend de sédentariser les tribus °Anaza et Chammar en dotant leurs chefs de terres prises sur le domaine de l'État [Lewis 1987].

⁴ Le cheikh Fed'an Mujhim ibn Muheid reçut, en février 1920, 1 million de francs pour pacifier la vallée de l'Euphrate, et, par la suite, une allocation annuelle. Il fut élu député des nomades de Jazîra en 1923, et décoré de la Légion d'honneur [Lewis 1987].

dans les installations agraires. L'État doit donc veiller à ne pas déstructurer la société bédouine et à en préserver les chefs nomades, qui peuvent jouer un rôle de relais du pouvoir. Dans le même temps, il souhaite accroître les revenus agricoles par le biais de la sédentarisation des semi-nomades et de l'imposition [Ababsa 2002].

Une vision orientaliste très répandue parmi les officiers faisait des grands nomades les détenteurs des vertus de droiture et de générosité, contrairement aux Arabes sédentarisés ou en cours de sédentarisation. En conséquence, les grands nomades étaient soutenus par le Mandat lors des élections parlementaires. En octobre 1923, l'émir Mujhim est élu, à l'unanimité, député du *caza*⁵ de Raqqa. Selon les instructions du Gouverneur général de l'État d'Alep, ce député représente tous les nomades du Sanjak⁶ de Deir ez Zor⁷.

Un rapport mandataire intitulé « Organisation sociale du *caza* de Raqqa »⁸ révèle l'étendue de

⁵ Circonscription administrative qui correspond à l'arrondissement.

⁶ Circonscription administrative qui correspond au département.

⁷ Le principe d'élections organisées par les autorités mandataires fut accepté au sein de la ville de Raqqa mais fut difficilement applicable dans les campagnes et les steppes. Les officiers du Mandat se heurtèrent à des refus de recensement de la part des tribus et durent se contenter de listes électorales numériques et non nominatives, tant la structure tribale demeurait importante en dépit de la sédentarisation. « Avoir un représentant est une chose que nous ne pouvons arriver encore à leur faire comprendre. La tribu ne comprend que son chef et n'obéit qu'à lui. » (SHAT, 4H85, BR 20, 17-18 fév. 1925) Service Historique de l'Armée de Terre, château de Vincennes SHAT, fonds armée du Levant, carton 4H85, bulletin de renseignement BR 20, 17-18 février 1925).

⁸ Archives diplomatiques de Nantes, fonds Syrie-Liban, série 2133.

la propriété latifundiaire des cheikhs de tribus bédouines et semi-nomades en 1942.

La mise en valeur agricole de la *barriya* nécessitait des investissements en matériel d'irrigation et en semences qui plaçaient les agriculteurs dans une situation d'endettement permanent. Les familles de Raqqa purent financer seules les roues à aubes, mais l'utilisation de motopompes fut réservée aux investisseurs alépins, possesseurs de khans⁹ : les *khanjî*. Les propriétaires bédouins et *raqqawî* louaient leurs terres aux *khanjî*, qui finançaient le matériel d'irrigation et employaient des ouvriers semi-nomades *châwî*¹⁰. Ces *khanjî* s'enrichirent considérablement lors du boom du coton des années 1950, qui fit entrer la Jazîra dans l'économie mondiale.

Une véritable « ruée vers l'or blanc » se produit en Jazîra dans les années 1950. Le cours du coton ayant décuplé lors de la guerre de Corée, des centaines d'entrepreneurs alépins et de propriétaires moyens des tribus de l'Euphrate (10 à 30 ha irrigués) investissent dans des motopompes et étendent à la steppe la culture du coton. De 1952 à 1962, les superficies consacrées à cette production passent de 100 000 à 239 000 hectares en Syrie et, en Jazîra, de 10 000 à 120 000 hectares (gouvernorats de Raqqa et de Deir ez Zor). Mais, dans un souci d'enrichissement rapide, aucune rotation de culture ne fut entreprise et aucun drainage de ces terres

⁹ Caravansérails. Les souks des grandes villes commerçantes du Machrek (Alep, Damas, Sana) sont structurées autour de khans [David et Degeorge 2002].

¹⁰ Dans ce système, les propriétaires fonciers ne récupéraient que 10 % de la récolte, les entrepreneurs alépins 60 % et les paysans 30 %. Bien que l'irrigation ne représentât que 10 % de l'investissement, les propriétaires de pompes prélevaient 50 % de la production.

irriguées ne fut assuré. En une décennie, on assista à la salinisation de ces terres steppiques.

Au prix de ce pillage de la Jazîra, de nombreux *khanjî* alépins et entrepreneurs de l'Euphrate parviennent à bâtir des fortunes. Ce qui eut pour conséquence de bouleverser les hiérarchies tribales préexistantes. En effet, les membres des tribus soudainement enrichis remirent alors en cause, et à leur profit, non pas l'ordre tribal mais la suprématie des anciens cheikhs de clans. L'anthropologue syrien Sulayman Khalaf, originaire du village de Hawî el Hawa, à 8 kilomètres à l'est de Raqqa, a qualifié ce processus de « rupture du lien tribal » [1981 : 129]. Il a ainsi décrit comment, lors des élections législatives de 1961, de nouveaux candidats *‘afadla* se sont présentés contre leurs cheikhs, lesquels ont dû alors acheter des voix au sein de leur propre tribu. Cela est d'autant plus remarquable que le cheikh des *‘Afadla*, Faysal al Howeidî, avait pu, grâce à son enrichissement, épouser en 1951 la fille du grand cheikh bédouin, Mujhim ibn Muheid, liant par le sang, et pour la première fois, les Bédouins et les tribus de l'Euphrate.

L'APPLICATION PARTIELLE DE LA REFORME AGRAIRE DANS LE MOYEN-EUPHRATE

Paradoxalement, alors qu'elle regroupait les plus grandes propriétés latifundiaires de Syrie, la Jazîra, et particulièrement le gouvernorat de Raqqa, fut peu touchée par les réformes agraires de 1958, 1963 et 1966. Seul le tiers des terres fertiles de la vallée de l'Euphrate fut distribué à des paysans sans terre. Les deux tiers restants avaient soit une structure relativement égalitaire (les exploitations ne dépassant pas les 55 ha du plafond de propriété fixé en 1963) soit échappèrent à la commission de distribution grâce à des cheikhs influents. L'État avait, en effet, besoin des grands propriétaires fonciers pour contrôler une région frontalière sous-peuplée, à 92 % rurale et à 96 % illettrée, et qui

regroupait les deux tiers des nomades du pays. Reprenant le discours ba`thiste dominant, les Raqqawî qualifient de « féodaux » les grands propriétaires qui emploient des paysans totalement endettés, sur lesquels ils exercent une autorité tribale ou patronale¹¹.

Au total 166 400 hectares ont été expropriés dans le gouvernorat de Raqqa, dont seulement 16 800 hectares de terres irriguées ou plantées d'arbres. 49 400 hectares ont été distribués (dont seulement 14 500 irrigués) ; 25 700 hectares ont été attribués aux fermes d'Etat et 91 000 ha vendus (Annuaire Statistique Syrien, 2003). La superficie de 166 400 ha expropriée correspond à 18,5 % des terres arables du gouvernorat de Raqqa, et la superficie distribuée à 5,5 % des terres arables [Bauer, 1990 : 10]. Les terres distribuées correspondaient en moyenne à 9 ha dans le gouvernorat de Raqqa ; cette superficie relativement élevée s'explique par le fait qu'elle inclut essentiellement des terres steppiques. Mais le long de la vallée de l'Euphrate, dont les terres sont fertiles et irriguées, cette superficie moyenne distribuée ne fut que de 2,5 ha.

Il convient en effet, pour évaluer l'application de la réforme agraire dans le gouvernorat de Raqqa, de distinguer les zones de la vallée de l'Euphrate, anciennement sédentarisées et exploitées, dont les exploitations mesuraient pour la moitié moins de 100 ha ; des zones de steppes, domaines de la grande propriété latifundiaire de plus de 100 ha, et qui furent relativement peu touchées par la réforme. Seul le tiers des terres fertiles situées dans la vallée de l'Euphrate a été concerné par la réforme agraire. Quant aux deux tiers restants, soit ils avaient une structure de propriété relativement égalitaire (dont les exploitations étaient inférieures aux 55 ha du plafond de propriété fixé en 1963), soit surtout,

¹¹ Il ne s'agit évidemment pas de la féodalité telle qu'on l'entend en Occident [Droz-Vincent 1999].

leurs cheikhs furent assez influents pour dissuader la commission de distribution d'intervenir. Ainsi 14 500 ha de terres irriguées de la vallée de l'Euphrate ont été expropriées puis distribuées. Elles le furent, pour 85 %, en lots de 5 à 50 donums (0,5 à 5 ha) et, pour 15 %, en lots de plus de 5 ha ; la moyenne des lots distribués était de 25 donums. La superficie attribuée à chaque bénéficiaire le long de l'Euphrate a varié selon le fonctionnement des commissions d'expropriation et selon le nombre de paysans sans terre ou faiblement dotés par village.

Au terme des réformes, les grands propriétaires de Raqqa (plus de 20 ha irrigués ou 80 ha en agriculture sèche), bien que ne représentant que 5 % du total des propriétaires, possèdent encore 37 % des terres du gouvernorat, alors que les 83 % de petits propriétaires (moins de 8 ha irrigués et moins de 30 ha en agriculture sèche) se partagent 40 % des terres [Hinnebush 1989 : 234]. En outre, un phénomène de « féodalisme déguisé »¹² se fit jour : même quand ils ont perdu une partie de leurs terres, les propriétaires demeuraient de grands entrepreneurs. Ils tirèrent même profit d'un réseau d'irrigation que l'État a construit dans le cadre du « Projet de l'Euphrate », trouvant ainsi un accès moins cher à l'eau.

LE SOUTIEN DES TRIBUS DE L'EUPHRATE À LA REVOLUTION BA'ATHISTE

L'enregistrement, par les chefs de tribus, des meilleures terres agricoles et des terres inexploitées de la Jazîra, dans les années 1940, puis le pillage de la Jazîra, dans les années 1950, suscitérent une grande frustration parmi les jeunes métayers et les petits paysans. Le parti

¹² L'expression est de Fayez el Fawaz, ancien numéro 2 du parti communiste de Riyad Turk, et intellectuel *raqqawî* (entretien de juillet 2001 à Raqqa).

Ba'ath, soutenu par la petite bourgeoisie rurale, sut en tirer avantage : dès les années 1960, la plupart de ses membres se recrute parmi les paysans et les ouvriers agricoles, en particulier de la Jazîra. Ce phénomène est qualifié de « prise de pouvoir par la périphérie » : les marges syriennes de l'Est (Jazîra), du littoral (montagne alaouite) et du Sud (Jabal druze) fournissent ainsi au parti Ba'ath la majorité de ses dignitaires et de ses militants de base [Drysdale 1977].

L'idéologie ba'athiste permettait aux paysans sans terre, bénéficiaires des réformes agraires de 1958 et 1963 de lutter contre un ordre tribal qui les oppressait. Sulayman Khalaf relève ainsi les propos d'un fellah de son village, qui s'était enrôlé dans le parti Ba'ath :

« Le Parti nous a libérés de la domination du *mallak* (propriétaire). Pour la première fois, nous fûmes capables de dire que nous avions des droits, et de tenir tête au *mallak* même s'il était de notre propre clan et *'ashîra* » [1981 : 538].

À partir de 1963, des *mukhtar*, fonctionnaires de l'État civil, seront désignés par le Parti pour contrebalancer, au sein de chaque village, le pouvoir de représentation des chefs de clans¹³. Néanmoins, les cheikhs de tribus conserveront leur prestige social et leur capacité à arbitrer les conflits au sein de leur *madâfa*, maison ou lieu d'hospitalité¹⁴. En outre, la révolution ba'athiste

¹³ La fonction du « *mukhtar* » a été établie par la loi ottomane des vilayets de 1864 selon laquelle, dans un village, chaque groupe devait élire 2 *mukhtar* (ou 1 seul pour un groupe de moins de 20 personnes), ce groupe pouvant être un clan (*hamûla*), comme ce fut l'usage par la suite [Baer 1982 : 111].

¹⁴ Institution ancienne, caractéristique de la sociabilité des tribus nomades et semi-nomades. Il s'agissait à l'origine de la tente dans laquelle un chef de clan recevait tous les soirs les hommes de son groupe pour boire du café et discuter des problèmes. Son apparition dans les villes de la Jazîra syrienne est

promulguera la « loi sur les relations agraires », qui, pour la première fois, garantira la pérennité des contrats de métayage et augmentera la part du métayer. Cette loi, très populaire, et qui sera appliquée avec rigueur, permettra aux paysans de voir leurs revenus augmenter d'un tiers. Du fait du désendettement des paysans, cet enrichissement, certes relatif, fut le prélude à une transformation des relations sociales dans les campagnes syriennes. Les métayers purent en effet accéder à de nouvelles formes de crédit grâce à la Banque agricole, et ce hors des cadres féodaux [Khalaf 1991].

Après l'indépendance, les régimes syriens qui se succèdent ont pour politique de sédentariser les nomades¹⁵. Ces derniers ne sont plus considérés comme les acteurs du contrôle du territoire, comme sous l'Empire ottoman et sous le Mandat français, mais comme des groupes à fixer sur des territoires restreints. En 1946, les deux tiers des nomades de Syrie vivent en Jazîra. L'idée, répandue alors parmi les intellectuels séduits par l'idéologie socialiste, est que le nomade contribue peu à l'économie et n'est préoccupé que de son honneur.

La sédentarisation s'accroît avec les sécheresses répétées des années 1958-1961 et la mort de la moitié du cheptel ovin et camelin. Ne pouvant obtenir d'avances auprès des propriétaires, les nomades s'installèrent à la périphérie des villes de Raqqa, Deir ez Zor et Alep. Ainsi le processus de sédentarisation initié par le Mandat français s'accéléra-t-il au début des années 1960. Une partie des nomades se lança

consécutive à la sédentarisation des tribus au début du XX^e siècle [Ababsa 2001].

¹⁵ Avant même la prise de pouvoir du parti Ba'ath en 1963, l'article 6 de sa constitution adoptée en 1947 précisait que le Parti devait sédentariser les Bédouins afin de dynamiser la production nationale.

dans l'exploitation mécanisée des anciennes terres de parcours : entre 1946 et 1960, la surface steppique cultivée passa de 243 000 à 1 400 000 hectares. En 1960, la tribu des Fed'an vit son statut économique et politique menacé par l'agriculture mécanisée du coton et l'usage du camion, développé notamment par les semi-nomades. Son activité caravanière mise à mal, elle abandonna l'élevage du chameau pour celui du mouton. Enfin, le régime de la loi tribale fut aboli en 1958¹⁶, faisant des nomades des citoyens comme les autres. En 1961, le gouvernorat de Raqqa n'en recensait plus que 35 000 sur une population de 161 410 habitants.

Si de nombreux grands propriétaires trouvèrent le moyen de détourner la réforme agraire à leur profit, celle-ci a toutefois donné lieu à un certain rééquilibrage. L'État créa des structures coopératives et syndicales qui permirent l'émergence d'une classe de paysans, loyale envers le parti Ba'ath, et constituée de propriétaires moyens (entre 10 et 20 ha irrigués) et de « cheikhs du coton » qui s'étaient enrichis dans les années 1950.

La contre-réforme agraire (1974-2007)

Après la révolution ba'athiste du 8 mars 1963, le projet phare de l'État syrien, appelé « Projet de l'Euphrate », a été la construction d'un grand barrage qui devait mobiliser toute l'énergie de la population. Il s'agissait d'un projet tant politique qu'économique : il devait substituer aux structures tribales encore prégnantes une nouvelle organisation socialiste qui assurerait le contrôle d'une région encore largement aux mains des grands propriétaires fonciers et

¹⁶ Pourtant, le règlement des conflits par les cheikhs fut maintenu : leur avis et les dédommagements qu'ils proposaient étaient pris en compte par les tribunaux régionaux.

entrepreneurs alépins ; ce projet devait également permettre de former toute une génération d'ingénieurs et d'ouvriers. En effet, selon l'idéologie ba'athiste, le développement viendrait de l'intensification de la production et de la disparition progressive des relations tribales.

L'ÉMERGENCE D'UN LOBBY *CHÂWÎ*

La mise en œuvre du « Projet de l'Euphrate » au cours des années 1970 permit de renforcer l'encadrement ba'athiste de la société *raqqawî*. Alors que les membres du parti Ba'ath de Raqqa représentaient le quart de la population active en 1979, ils en représentent plus du tiers en 1992 [Batatu 1999 : 181].

Dans le gouvernorat de Raqqa, avec ce projet, tous les postes administratifs majeurs sont occupés par d'anciens membres de tribus semi-nomades, et ce au détriment des citoyens, qui avaient jadis le monopole des emplois publics. Les maires successifs de Raqqa, le secrétaire général du parti Ba'ath, le directeur du Bassin de l'Euphrate sont tous membres des tribus de l'Euphrate. Tous les députés du gouvernorat sont des cheikhs des tribus de l'Euphrate. Cette omniprésence des tribus à tous les niveaux de l'État est vécue par les intellectuels *raqqawî* comme la manifestation d'un lobby *châwî*, accusé de faire passer les intérêts du clan avant ceux de la région.

En Jazîra, les cheikhs bédouins des confédérations °Anaza et Chammar, qui avaient bénéficié de la « politique des chefs » sous l'Empire ottoman et sous le Mandat français (1920-1946), perdent ainsi leur pouvoir politique local au profit des membres des tribus de l'Euphrate qui leur étaient jadis inféodés. Ils n'en perdent pas pour autant leur prestige social ni leur assise économique du fait des liens privilégiés qu'ils entretiennent avec les élites d'Arabie Saoudite.

Dès la révolution ba'athiste, tout un ensemble de structures d'encadrement (coopératives, organisations populaires centres culturels) sont créées afin de substituer aux allégeances tribales des relations « égalitaires ». Le projet politique du parti Ba'ath se fondait sur le travail coopératif pour assurer une meilleure productivité et pour construire une société socialiste. C'était sans compter avec le poids des relations claniques, des appartenances tribales et des systèmes d'allégeance aux chefs locaux, qui, au quotidien, enserraient les individus et les groupes. Les coopératives se révèlent très vite être le moyen, pour les chefs de clans et les *mukhtar*, de perpétuer leur autorité [Bauer *et al.* 1990]. Le principal problème auquel se heurtèrent les militants ba'athistes fut celui du noyautage des coopératives par les anciens grands propriétaires et les chefs de tribus.

LE RENFORCEMENT DES TRIBUS (2000-2007)

Au début des années 1990, après quinze années d'expérimentation socialiste dans le cadre du « Projet de l'Euphrate », le constat de l'échec des fermes d'État s'imposa. Les quinze fermes du gouvernorat de Raqqa n'avaient jamais été bénéficiaires. En 2001, elles ne rapportaient que le treizième de leur coût de fonctionnement [Ababsa 2005]. Leur fonction de formation des paysans n'avait pas non plus été remplie dans la mesure où les conflits intertribaux étaient fréquents et où la corruption endémique décourageait les ouvriers [Meyer 1990].

L'une des toutes premières mesures prises par le président Bachar al Assad au début de son mandat, en juin 2000, fut de démanteler l'ensemble des fermes d'État. Par la décision n° 83 du 16 décembre 2000, ces terres furent découpées en lots de 3 hectares irrigués et 8 hectares non irrigués, et redistribuées en priorité aux anciens propriétaires, aux ouvriers des fermes d'État et aux fonctionnaires de

l'administration du Bassin de l'Euphrate. En août 2008, on comptait 6 046 bénéficiaires¹⁷, dont la moitié était composée d'anciens propriétaires et de bénéficiaires de la réforme agraire, un tiers d'ouvriers agricoles ayant un contrat de location (selon une loi édictée en 1992), le reste étant des ouvriers temporaires et des fonctionnaires.

Cette redistribution des terres a entraîné un tel morcellement des surfaces et un tel éparpillement de la propriété qu'on assiste, depuis 2001, à un processus d'échange et de vente de parcelles illégal. Selon mes estimations, en décembre 2003, environ les deux tiers des bénéficiaires n'exploitaient pas directement leurs terres mais les louaient ou les avaient vendues. Ce qui a engendré, d'une part, le renforcement du pouvoir des grands entrepreneurs et, d'autre part, la constitution de grands domaines agricoles dépassant les plafonds fixés par les lois successives de la réforme agraire. Ainsi, la mutation des structures de propriété et d'exploitation est radicale : on est passé des fermes d'État à la grande propriété privée que les théoriciens du parti Ba'ath souhaitaient non pas interdire mais avant tout limiter. Une véritable contre-réforme agraire a ainsi lieu en Jazîra depuis le début des années 2000, mais au profit, cette fois, d'entrepreneurs issus des tribus de l'Euphrate [Ababsa 2007].

Le régime de Hafez el Assad favorise l'accession aux postes stratégiques du gouvernorat des membres du parti Ba'ath, dont beaucoup appartiennent aux tribus de l'Euphrate. Et ce tout en laissant aux grands propriétaires la possibilité de conserver leur assise foncière et la possibilité, pour leurs enfants, d'accéder à des postes administratifs qui les confortent dans leur position de notables.

¹⁷ Voir www.sana.sy/ara/5/2008/08/09/187642.htm.

Aujourd'hui, la contre-réforme profite aux membres des tribus recrutés dans l'administration et dans le Parti. Lors des élections législatives, les cheikhs traditionnels entrent en concurrence avec ces membres nouvellement promus.

Les élections législatives de 2003

Les élections législatives sont un moment essentiel de remobilisation des liens tribaux. Aux dires des notables *raqqawî*, pour s'assurer le soutien de la tribu, le parti Ba'ath l'aurait remise en avant lors des élections.

Depuis les élections législatives de 1973, le gouvernorat de Raqqa ne compte que huit sièges de députés, dont seulement deux indépendants. Les six autres sièges reviennent à des candidats choisis par le régime au sein du Front national progressiste¹⁸. La plupart des intellectuels *raqqawî* et même certains fonctionnaires ba'athistes regrettent que le nombre de sièges attribués au gouvernorat de Raqqa soit gelé depuis 1973, estimant qu'il devrait être non pas de huit mais de vingt dans la mesure où, normalement, on compte 1 siège pour 50 000 habitants. En 2004, chacun des huit sièges « représente » 125 000 habitants.

Sur le modèle de l'expression « grammaire des mobilisations politiques arabes » qu'utilise Élisabeth Picard [2006 : 61] pour qualifier le recours à la notion de *ʿasabiyya* dans les analyses portant sur le monde arabo-musulman, je parlerai ici de « grammaire des mobilisations tribales »

¹⁸ Créé en mars 1972 autour de l'Union arabe socialiste, de l'Organisation unioniste socialiste, du Mouvement socialiste arabe et d'une fraction du Parti communiste syrien, ce Front regroupe quinze partis. L'article 8 de sa constitution accorde au Ba'ath un rôle dominant qui lui permet d'imposer ses candidats [Droz-Vincent 1999 : 530].

LE MAINTIEN DE LA ʿASABIYYA

Selon le secrétaire général du parti Baʿth de Raqqa, Issa Khalil, nommé en 2001, « la ʿasabiyya est la culture dominante » dans le gouvernorat de Raqqa. Toujours selon lui, la révolution baʿthiste a pour spécificité d'être restée attachée à la compréhension de ses caractéristiques sociales. Définie par Olivier Roy comme « tout groupe de solidarité fondé sur des relations personnelles (généalogiques, matrimoniales, clientélistes ou d'allégeance, etc.), dont la finalité est précisément cette solidarité et non la mise en œuvre d'un objectif justifiant la création du groupe », la ʿasabiyya demeure une donnée pertinente d'analyse des sociétés moyen-orientales à la fin des années 1990, « [non comme] l'expression de la permanence d'une société traditionnelle dans un État moderne, mais [comme] une recombinaison de réseaux d'allégeance dans un espace politique et territorial définitivement modifié par le fait de l'État. Ce qui se maintient, ce ne sont pas des objets mais un type de relation au politique » [1996 : 6-8].

Issa Khalil peut d'autant mieux parler de cette spécificité tribale qu'il appartient à la tribu des Bou Hmeid ʿAfadla vivant à Maʿhlab. La spécificité tribale va à l'encontre de l'idéologie baʿthiste, qui mettait tout en œuvre pour lutter contre les particularismes régionaux et contre le tribalisme. Pourtant, et c'est un signe de l'évolution du régime, le gouverneur de Raqqa en 2001, Fayçal Qasem, reprend cette idée : le fait tribal dans l'Est syrien est une caractéristique culturelle qu'il convient de ne pas négliger si l'on veut fédérer toutes les énergies dans la voie du progrès.

LES RIVALITES TRIBALES

En 2003, un fonctionnaire de la municipalité de Raqqa observe que les élections législatives ne se déroulent pas de la même façon en ville et à la

campagne. À la campagne, la tribu s'engagerait en faveur d'un candidat unique.

En fait, c'est plus compliqué que cela, les tribus étant le plus souvent partagées entre deux ou plusieurs candidats. Ainsi, lors des élections de 1990 et 1994 au cours desquelles un tiers des postes a été réservé à des candidats qui n'étaient pas du parti Baʿth¹⁹, les nomades Fedʿan ont accordé leur soutien soit à Daham Al Graichich soit à Gazi al Hreimis. Les ʿAfadla, quant à eux, étaient divisés entre partisans de Mohammed Fayçal al Howeidî (fils du député Fayçal al Howeidî et de la fille de Mujhem Ibn Muheid des Fedʿan ʿAnaza) et partisans de son vieil oncle Haj ʿAbd ar Razzâq al-Howeidî. En 1990, ce dernier obtint 15 200 voix contre 15 000 pour son adversaire. Seuls les Sabkha, dont une grande partie a émigré en Arabie Saoudite, sont restés unis autour de leur cheikh Anouar Rakkan, régulièrement réélu.

En 2007, j'ai eu accès aux résultats du scrutin mars 2003, bureau de vote par bureau de vote. Une trentaine de candidats s'étaient présentés sur les deux sièges réservés aux indépendants. Dix d'entre eux – dont les cheikhs des principales tribus du gouvernorat : Mohammed Fayçal Al Howeidî pour les ʿAfadla ; Ali Anouar al Boursan pour les Walda ; Abd Muhsein Anouar Rakkan pour les Sabkha ; et Mohammed Ismail Al Bari pour les Bu Khamis – avaient concentré l'essentiel des voix. La présence des cheikhs n'avait nullement empêché, comme à chaque élection, que des candidats dissidents se présentent : ainsi le candidat Ibrahim Chaker des Walda. Sur un des deux sièges, un candidat ʿafadla, Ahmad Mahmoud Al Hadi, avait réussi à regrouper près de 40 000 voix alors que le cheikh

¹⁹ Depuis les élections de 1973, 83 sièges sont réservés à des candidats indépendants (hors Front national progressiste) sur 250, tandis que le FNP en a toujours 167.

Mohammed Fayçal appelait au soutien du candidat Anouar Rakkan, de longue date lié à sa tribu par le mariage.

Le cheikh des °Afadla, Mohammed Fayçal Al Howeidî, l'emporta assez largement sur le cheikh des Walda, °Ali Anouar Al Boursan (91 179 voix contre 56 234). Le cheikh des Bu Khamis, Mohammed Ismail Al Bari devança, lui, d'une courte tête le candidat des °Afadla, Ahmad Mahmoud Al Hadi (43 487 voix contre 39 103). Il est à noter que, dans aucune circonscription, la ville de Raqqa n'avait présenté de candidat aux sièges d'indépendants. Les candidats issus des grandes familles de la ville choisirent de rallier l'un des partis du Front national progressiste pour affirmer leur pouvoir. Ainsi l'avocat Abdallah Hassan Blebil fut-il proposé comme député du parti Ba°th en 2003 au côté de la juge Nadua Salum, citadine, certes, mais avec une lointaine origine °afadla. Les citoyens *raqqawî*, issus des grandes familles de notables, votèrent pour le cheikh Mohammed Fayçal Al Howeidî, qui recueillit, à lui tout seul, la moitié des suffrages.

Dans l'ouest du gouvernorat, dans les circonscriptions de Thawra, Mansura et Jarnia, où résidaient en majorité des Walda, le cheikh Ali Anouar Al Boursan recueillit l'essentiel des suffrages. Il en fut de même dans la circonscription de Sabkha, qui comptait plusieurs groupements *walda*. Dans le nord, le centre et l'est du gouvernorat, c'est le cheikh °afadla qui raffla l'un des deux sièges ; pour ce qui est de l'autre, les candidats furent au coude à coude.

Au terme des élections législatives de 2003, six des huit députés se révèlent être d'origine tribale. Seul un citoyen *raqqawî*, du parti Ba°th, a été élu. Les deux sièges d'indépendants ont été remportés par deux des principaux cheikhs de la Jazîra. Ces derniers ont réussi à devancer leurs concurrents au sein de leur propre tribu. Toutefois, au Parlement, ils se retrouvent face à

certaines de leurs concurrents qui sont, eux, membres du parti Ba°th.

Les élections législatives de 2007

Les élections d'avril 2007 ont été marquées par des émeutes intertribales dans le centre-ville de Raqqa. La gravité des événements fut telle que le ministre de l'Intérieur dépêché sur place ordonna le couvre-feu et l'intervention de l'armée. Ces événements mettent à jour les jeux de pouvoir tribaux au sein du gouvernorat de Raqqa.

LA MOBILISATION DES RESEAUX TRIBAUX

Lors de ces élections, pas moins de 39 candidats étaient en lice pour les deux sièges d'indépendants. Parmi eux figuraient les deux sortants – Mohammed Fayçal Al Howeidî (cheikh des °Afadla) et Mohammed Ismail Al Bari (cheikh des Bu Khamis) –, auxquels s'ajoutait Ali Anouar Al Boursan (cheikh des Walda). Notons que le siège brigué par Mohammed Fayçal Al Howeidî l'était également par un médecin originaire d'Alep, ce qui suscita le mécontentement tant des membres des tribus que des citoyens *raqqawî* encore marqués par leur relation centenaire de dépendance vis-à-vis des *khanjî* alépins.

L'ingénierie électorale mobilisée est considérable en coût et en personnes. Deux mois avant les élections, les candidats font la tournée des villages de leur tribu afin de comptabiliser les jeunes désormais en âge de voter. Chaque chef de clan doit noter sur une fiche les noms des nouveaux électeurs et la transmettre au cheikh candidat. Ce dernier prend alors en charge les frais d'enregistrement sur les listes électorales. Ces sommes, qui peuvent paraître modiques, ne le sont plus quand elles sont multipliées par 10 000 ou 20 000.

Une fois l'inscription réalisée, des agents électoraux chargés de conduire les électeurs aux bureaux de vote sont recrutés. Chaque candidat influent dispose de deux représentants (un homme et une femme) dans chacun des 429 bureaux de vote du gouvernorat de Raqqa. Pour s'assurer que les électeurs de la steppe et de la campagne vont bien se déplacer, le candidat loue des mini-bus dans lesquels se trouvent généralement deux supporters. Le candidat Mohammed Fayçal Al Howeidî a ainsi loué 85 mini-bus pour l'ensemble du gouvernorat, et, pour la seule ville de Raqqa, 30 pick-up qui servent de taxis collectifs ainsi qu'une vingtaine de voitures.

LES ÉMEUTES ÉLECTORALES

Alors que le Premier ministre annonçait que les élections s'étaient déroulées sans heurts dans toute la Syrie, le couvre-feu avait été décrété sur la ville de Raqqa les 24, 25 et 26 avril 2007. Mon dernier séjour à Raqqa ayant eu lieu du 1^{er} au 12 avril 2007, je m'appuierai, pour relater ces événements, sur des articles de la presse d'opposition publiés en arabe et en anglais, et accessibles sur Internet²⁰.

Une quarantaine d'articles rapportent que le dimanche 22 avril 2007 au soir, le gouverneur de Raqqa et la commission électorale annonçaient qu'à la suite d'une falsification les élections devaient être reconduites dans 21 bureaux de vote de la circonscription de Ma^ˆdan-Sabkha, à 40 kilomètres à l'est de Raqqa. Le décompte donnait la victoire, à quelques voix près, au candidat *ˆafadla* Ismail Mashuj Al Balikh, indépendant mais soutenu par le parti Ba^ˆth. Furieux de voir ce résultat contesté, des centaines de supporters dudit candidat défilèrent devant le Palais du gouverneur, au centre de la ville, pour réclamer

que soit validé ce scrutin. Ils brûlèrent des voitures, détruisirent les panneaux électoraux du candidat adverse, le cheikh Abd al Muhsein Anouar Al Rakan, des Sabkha. Les faits s'étaient produits entre 23 heures et 1 heure du matin.

Le jour suivant, les habitants du village de Khamissia, proche de Ma^ˆdan, et partisans du cheikh ˆAbd al Muhsein Anouar Al Rakan, refusèrent d'aller voter à nouveau, alléguant que leur cheikh avait déjà gagné les élections. Ils brisèrent les urnes apportées le matin même, caillassèrent la voiture du secrétaire général du parti Ba^ˆth venu parlementer, et bloquèrent sept heures durant la route Alep-Deir ez Zor. Pendant ce temps, des supporters du cheikh des ˆAfadla, Mohammed Fayçal Al Howeidî, marchaient en direction du centre de Raqqa en scandant : « *Bil kayf bil sayf al kursi la Abu Tayf* » (« Par le sabre, le siège revient à Abu Tayf » : nom donné à Mohammed Fayçal Al Howeidî).

Ce 23 avril, le secrétaire général du parti Ba^ˆth de Raqqa est séquestré pendant deux heures dans un village proche de Ma^ˆdan, et le commandant de la police de Raqqa molesté. La garnison 17 de l'armée, stationnée à Raqqa depuis janvier 2007, est mobilisée, et le couvre-feu décrété. Le 24 avril, le ministre de l'Intérieur en personne se déplace à Raqqa et Ma^ˆdan pour évaluer la situation tandis que des pourparlers ont lieu entre les cheikhs Mohammed Fayçal Al Howeidî (des ˆAfadla), ˆAbd al Muhsein Anouar Al Rakan (des Sabkha), ˆAli Anouar Al Boursan (des Walda) et le candidat Ismail Mashuj Al Balikh des Bariaj (des ˆAfadla). Il fut décidé après conciliation que les deux sièges de députés indépendants seraient accordés à Mohammed Fayçal Al Howeidî (député sortant) et à ˆAbd al Muhsein Anouar Al Rakan, lesquels avaient réuni le plus de suffrages. Le cheikh Anouar al Rakan proposa de dédommager le candidat Ismail Mashuj Al Balikh de 10 millions de livres syriennes (150 000 euros). Ce dernier refusa cet arrangement. Soulignons que la somme en

²⁰ Sites de Akhbar al Charq, Al Ban, Elaph, Arraee, Ettihad-sy, Tharwacommunity, Free-syria.

question était énorme, compte tenu du fait que le plafond officiel des frais de campagne était fixé à 3 millions de livres syriennes (largement dépassés par la plupart des candidats de premier plan, tout particulièrement dans la circonscription de Damas).

Finalement, aucun des huit députés du gouvernorat de Raqqa élus en 2007 n'est issu des grandes familles de la ville. La seule femme député est membre de la communauté des commerçants de Soukhne installée à Raqqa [Ababsa 2004], et un député est originaire du gouvernorat de Deir ez Zor. Presque tous les députés appartiennent aux tribus de l'Euphrate et ont été plus ou moins soutenus par le parti Ba'ath.

population à la condition que ces cheikhs prennent une part active à la vie du parti Ba'ath en Jazira. Ainsi, l'idéologie ba'athiste s'est adaptée aux réalités tribales de cette région, et les réalités tribales se sont adaptées aux structures ba'athistes.

C'est à ce prix que la Jazira se transforme aujourd'hui en un vaste front pionnier agricole, dirigé par quelques entrepreneurs des tribus de l'Euphrate, qui appliquent une politique très libérale et se font les relais du régime.

Conclusion

Dans les années 1950-1960, les relations tribales traditionnelles se sont relâchées et de nouvelles allégeances sont nées, que l'on voit se manifester tout particulièrement lors des élections législatives de 2003 et 2007. Les propriétaires moyens, membres des tribus de l'Euphrate, ont su tirer profit de la culture mécanisée du coton et ont fait le choix de rejoindre en masse le parti Ba'ath afin d'accéder aux postes clés. Ils se sont affranchis de leurs cheikhs et, pour certains d'entre eux, sont même devenus députés. Toute une « grammaire des mobilisations tribales » s'exprime à l'occasion des élections, les villageois restant en grande partie fidèles à leurs chefs de clans respectifs, même si ces derniers entrent en concurrence avec le cheikh de l'ensemble de la tribu.

Les régimes syriens successifs ont fait preuve de pragmatisme face à la réalité tribale dominante. Ils ont cédé à une minorité de cheikhs de tribus semi-nomades l'encadrement de la

Bibliographie

- Ababsa, Myriam** — 2001, « La *madâfa* à Raqqa : mutation d'un lieu de sociabilité tribale en attribut de notabilité citadine », *Géographies et Cultures* 37 : 17-36. — 2002, « Mise en valeur agricole et contrôle politique de la vallée de l'Euphrate (1865-1946) : étude des relations État, nomades et citadins dans le *caza* de Raqqa », *Bulletin d'études orientales* 53-54 : 459-488. — 2005, « Privatisation in Syria : state farms and the case of the Euphrates Project ». Working paper, European University Institute, Robert Schuman Centre for Advanced Studies. http://www.iue.it/RSCAS/WPTtexts/05_02.pdf. — 2007, « Contre-réforme agraire et conflits fonciers en Jazîra syrienne (2000-2005) », in *Revue d'Etudes des Mondes Musulmans et Méditerranéens*, n°115-116, *La Syrie au quotidien. Cultures et pratiques du changement*, 2007, pp. 211-230. — 2009, *Raqqa : territoires et pratiques sociales d'une ville syrienne*, Beyrouth, Institut français du Proche-Orient, 363 p.
- Baer, Gabriel** — 1982, *Fellah and townsman in the Middle East. Studies in social history*. Londres, Frank Cass.
- Batatu, Hana** — 1999, *Syria's Peasantry. The descendants of its lesser rural notables, and their politics*. Princeton, Princeton University Press.
- Bauer Suzanne, Bostroem Martin, Goerdten Dieter, Lembke Hans** — 1990, *The Euphrates development scheme in Syria. Social impact, production, organisation and linkages*. Berlin, German Development Institute, 208 p. (oui c'est une publication)
- Charles, Henri** — 1942, *La sédentarisation entre Euphrate et Balikh*, Beyrouth, Les Editions des Lettres Orientales, 99 p.
- David, Jean-Claude et Gérard Degeorge** — 2002, *Alep*. Paris, Flammarion.
- Deheuwels, Luc-Willy** — 1979, « Les recherches de Sonia Farra sur la croissance d'une ville moyenne dans la Syrie d'aujourd'hui : Raqqa et ses dimensions sociales ». Mémoire de maîtrise d'histoire, Université Paris IV.
- Droz-Vincent, Philippe** — 1999, « Les notables urbains au Levant. Étude à partir des cas syrien et jordanien ». Thèse de sciences politiques. IEP, Paris.
- Drysdale, Alaisder** — 1977, « Center and periphery in Syria. A political geographic study ». PhD, University of Michigan.
- Hannoyer, Jean** — 1982, « Campagnes et pouvoirs en Syrie. L'étude de Deir ez Zor ». Thèse de sociologie, EHESS.
- Hannoyer, Jean et Raymond Hinnebusch** — 1989, *Peasant and bureaucracy in Bathist Syria. The political economy of rural development*. Boulder, Westview Press.
- Khalaf, Sulayman** — 1981, « Family, village and political party : articulation of social change in contemporary rural Syria ». PhD, University of California at Los Angeles. — 1991, « Land reform and classes structure in rural Syria », in R. Antoun et D. Quataert eds., *Syria : society, culture and policy*. Albany, State University of New York Press : 63-78.
- Lewis, Norman** — 1987, *Nomads and settlers in Syria and Jordan. 1800-1980*. Londres, Cambridge University Press.
- Meyer, Günter** — 1990, « Rural development and migration in Northeast Syria », in P. Salem, M. Murdock, S.M. Horowitz eds., *Anthropology and development in North Africa and the Middle East*. New York, Westview Press : 245-278.
- Picard, Élisabeth ed.** — 2006, *La politique dans le monde arabe*. Paris, Armand Colin.
- Rabo, Anika** — 1986, « Changes on the Euphrates : villages, townmen and employees in North East Syria ». Thèse de sociologie, Université de Stockholm.
- Roy, Olivier** — 1996, *Groupes de solidarité au Moyen-Orient et en Asie centrale. États, territoires et réseaux (Les Cahiers du CERI numéro 16)*, « Fondation nationale des sciences politiques ».

Résumé

Myriam Ababsa, *La recomposition des allégeances tribales dans le Moyen-Euphrate syrien (1958-2007)*.

L'article présente la recomposition des allégeances tribales dans la région du Moyen-Euphrate syrien après un demi-siècle d'expérimentations socialistes (réformes agraires, révolution ba'athiste et « Projet de l'Euphrate ») visant à créer de nouvelles formes d'appartenance sociale détachées des liens primordiaux. Il montre que les sociétés de l'Est syrien (Jazîra et Moyen-Euphrate) demeurent majoritairement structurées en tribus, mais que leurs hiérarchies internes se sont recomposées en fonction de leur degré d'allégeance au régime et des avantages qu'elles en tirent, notamment en termes fonciers. L'étude des scrutins électoraux de mars 2003 et avril 2007 éclaire les stratégies des candidats d'une même tribu qui mobilisent différents clans pour augmenter leurs chances de remporter les sièges indépendants soumis au vote.

Mots clés

Elections législatives, Jazîra (Syrie), « Projet de l'Euphrate », réformes agraires, tribus.

Abstract

Myriam Ababsa, *The Reworking of Tribal Allegiances in the Middle Euphrates Region of Syria (1958-2007)*.

How have tribal allegiances been reworked in Jazira (Syria) following a half century of « socialist » experimentation (land reforms, the Baath Revolution and the « Euphrates Project ») for creating new forms of social affiliation unrelated to primary bonds ? Most societies in the Middle Euphrates area are still shaped around tribes. Their internal hierarchies have changed as a function of their allegiance to the regime and the advantages (mainly in relation to land rights) thus obtained. The results of election in March 2003 and April 2007 shed light on the strategies of the candidates who played on different clans in order to increase their chances of winning the seats up for vote.

Keywords

Legislative elections, Jazira (Syria), the « Euphrates Project », land reforms, tribes.